LE CICR ET LA LIBÉRATION DE PRISONNIERS

AU MAROC

On se souvient qu'au début de décembre 1957, des troubles éclataient dans les régions d'Ifni — enclave espagnole située sur la côte marocaine de l'Atlantique — et du cap Bojador au Maroc espagnol. Plusieurs engagements opposèrent des éléments irréguliers appartenant à l'« Armée de Libération marocaine » aux garnisons, bientôt renforcées, des postes frontière espagnols. Un nombre assez important de prisonniers fut fait de part et d'autre.

Le CICR ne manqua pas de s'intéresser à leur sort et, par l'intermédiaire de ses représentants à Casablanca et Madrid, intervint auprès des Gouvernements intéressés aux fins d'exercer sa mission traditionnelle d'assistance aux victimes des conflits.

Peu après la cessation des engagements, les détenus marocains, dont la liste avait été précédemment communiquée au CICR, furent en majorité libérés par les forces armées espagnoles. Le CICR multiplia alors ses démarches afin d'obtenir que tous les prisonniers fussent relâchés. Du côté marocain, ses délégués, MM. C. Vautier et J. P. Maunoir, eurent plusieurs entretiens avec différentes personnalités gouvernementales et notamment avec M. Ahmed Balafrej, à cette époque Président du Conseil. En avril dernier, au cours d'une mission effectuée à cette fin par M. Pierre Gaillard, ce problème fit également l'objet d'entretiens à Rabat avec S.A.R. la Princesse Lalla Aïcha, Présidente d'honneur du Croissant-rouge marocain et avec M. Mohamed Sebti, Président de cette Société. Au cours de ces deux entretiens,

M. P. Gaillard remit à ses interlocuteurs une liste nominative des disparus espagnols, comportant 40 noms. C'est donc avec la plus vive satisfaction que le CICR apprit, quelques semaines plus tard, l'heureux aboutissement de ses démarches, lorsque le 6 mai 1959, furent libérés à Rabat, en présence de S.M. Mohamed V, les 32 militaires et 8 civils espagnols jusqu'alors captifs de l'« Armée de Libération ».

Cette heureuse nouvelle précéda de peu l'annonce par les Autorités espagnoles de la libération prochaine des derniers détenus marocains se trouvant encore entre leurs mains.

EN ALGÉRIE

Dans la *Revue internationale* du mois de février dernier, nous avions signalé les efforts poursuivis par le Comité international de la Croix-Rouge pour rendre possible la libération sur place, en Algérie, d'un groupe de prisonniers français détenus par l'ALN dans les montagnes de Kabylie.

Ces démarches continues du CICR viennent d'aboutir, comme on le sait, à la libération, les 15 et 18 mai derniers, dans la région de Yakouren, d'un civil de nationalité suisse et de 15 prisonniers français (neuf militaires et six civils) détenus dans le massif Kabyle depuis de nombreux mois déjà. Le CICR s'est félicité de cette libération inconditionnelle qui répond à ses efforts incessants pour humaniser le conflit algérien.

Alors que, dans d'autres circonstances — à Tunis, Rabat, Oujda — des délégués du Comité international étaient sur place pour prendre en charge les prisonniers libérés, aucun représentant du Comité ne s'est rendu cette fois-ci en Kabylie, les nécessités de l'opération exigeant la plus grande discrétion et aucune publicité hâtive. Celle-ci aurait pu en effet retarder, voire compromettre le succès de cette libération.

Bien que le CICR ait été informé plusieurs jours à l'avance de cet événement, il avait lui-même insisté pour que les détenus

soient relâchés sans aucune formalité et le plus rapidement possible, comme avaient été libérés les trois frères Cesaro, en avril, à la suite également des interventions du CICR auprès de l'ALN.

Enfin, le Comité a également eu la joie, il y a quelques jours, d'informer la famille Serio à Constantine que leur fille, Marie-José, enlevée le 2 mai 1959 par l'ALN, était vivante et en bonne santé. Les démarches continuent pour obtenir la libération de cette jeune fille.

VISITE DE LIEUX DE DÉTENTION PAR LE CICR

A la fin de février 1959, l'état d'urgence était proclamé au Nyassaland et en Rhodésie, où des troubles venaient d'éclater entre des éléments indigènes et les forces du gouvernement.

Les Autorités locales ayant procédé à un certain nombre d'arrestations, le Comité international de la Croix-Rouge chargea son délégué en Afrique centrale britannique, M. Geoffrey Cassian Senn, d'entreprendre les démarches nécessaires auprès de celles-ci, afin d'obtenir l'autorisation de visiter ces détenus. Un accueil favorable fut aussitôt réservé à sa requête, si bien que, les 6 et 7 mai derniers, M. Senn put déjà commencer, en se rendant au camp de Kentucky près de Salisbury, une tournée de visites de camps et de prisons qui se poursuit actuellement en Rhodésie et au Nyassaland.